

**PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION
D'INSTALLATEUR / DISTRIBUTEUR / SOUS DISTRIBUTEUR
D'EQUIPEMENTS TERMINAUX DE TELECOMMUNICATIONS**

1. Demande écrite au Président du Conseil de Régulation
2. Copie de pièce d'identité
3. Nom du Responsable
4. Agrément de commerce/fiche circuit
5. Schéma du réseau de télécommunication
6. Deux photos d'identité
7. Copie du reçu du paiement des frais de dossier

Procédure

Etape n°1 : Dépôt du dossier au *Secrétariat du Président du Conseil de Régulation au deuxième étage* comprenant les pièces énumérées ci-dessus, ainsi que le reçu du paiement des frais de dossier à la *Direction du Budget et de la Solde au troisième étage*.

NB :

Les frais de dossier / d'étude pour une autorisation de distributeur ou d'installateur d'équipements terminaux de télécommunication s'élèvent à 200.000 FCFA.

Les frais de dossier / d'étude pour une autorisation de sous distributeur d'équipements terminaux de télécommunication s'élèvent à 50.000 FCFA.

Etape n° 2 : Traitement du dossier.

Etape n°3 : Paiement de la redevance due au titre de l'autorisation.

Etape n°4 : Remise de la l'autorisation.